

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Syr, Keiffeschgässel afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de réaménagement de la rue Syr. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue Syr, Keiffeschgässel**
Début : **lundi, 1er juin 2026 à 07:00**
Fin : **jusqu'à la fin des travaux**
Motif : les travaux de réaménagement de la rue Syr
Règlement : GRE-062-2026

Grevenmacher, le 29 mai 2026

Pour la secrétaire communale empêchée,
la secrétaire communale adjointe,
contressing Art. 74 de la loi communale


Carole CLEMENS



La bourgmestre,


Monique HERMES